

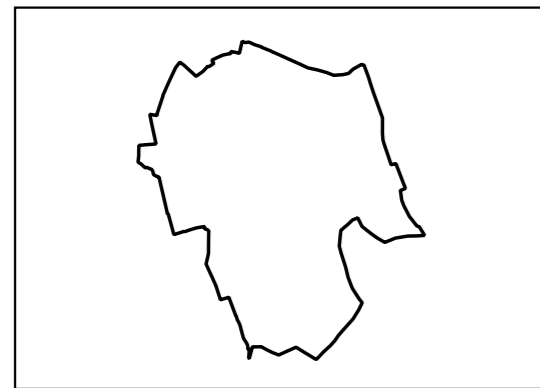
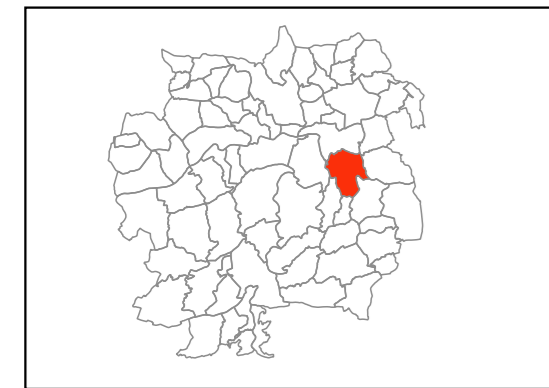


Commune de Seloncourt

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Planche 4 - Plan d'ensemble



28/01/2014	Approbation du PLU
04/10/2016	Modification n°1
12/06/2018	Modification n°2
16/12/2020	Modification n°3
12/04/2022	Modification n°4
09/04/2024	Révision Allégée n°1

Vu pour être annexé à la délibération du 09/04/2024
Le Maire,

Visa sous-préfecture

1 / 5000

Agence de Développement et d'Urbanisme



Fond cadastral mis à jour en 2023
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 14/03/2024

LEGENDE

--- Limite de zones

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine de bâti dense
- UB** Zone urbaine périphérique du centre ancien à densité modérée et avec une diversité fonctionnelle. Elle comprend le secteur UBn (où un indice de pollution est à prendre en compte)
- UC** Zone urbaine de faible densité, principalement affectée à l'habitation
- UE** Zone urbaine dédiée aux équipements collectifs
- UY** Zone urbaine affectée aux activités économiques

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser à vocation d'habitat correspondant aux OAP. Elle comprend les secteurs 1AUb et 1AUc qui renvoient aux dispositions réglementaires des zones UB et UC.

Zones agricoles et naturelles

- A** Zone agricole
- AP** Sous secteur agricole présentant un intérêt paysager fort
- Zone naturelle et forestière. Elle comprend les secteurs :
 - NH (hameaux à développement limité)
 - NP (terrains de sport)

Informations complémentaires

- ▤ Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art. L151-6 à 7 du code de l'urbanisme)
- ▨ Espace boisé classé (art. L113-1 à 7 du code de l'urbanisme)
- Arbre à protéger (art. L151-23 du code de l'urbanisme)

Risques environnementaux (art. R151-34 1° du code de l'urbanisme)

- Marnes en pentes - Aléa faible
- Marnes en pentes - Aléa moyen
- Marnes en pentes - Aléa fort et très fort
- ⋮⋮⋮ Eboulements
- Indices karstiques
- Abri-grotte
- Falaise
- Plan de Prévention du Risque Inondation de la rivière Le Gland (PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 5 octobre 2018)

Autres informations

- Cours d'eau
- Emplacements réservés (art. L151-41 1° à 6° du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

N° PR	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Création d'une voie piétonne sous la rue des Vigettes - 6 mètres	Ville de Seloncourt
2	Création d'une voie piétonne desservant le secteur de l'OAP "centre-ville-terrains de sport" et aménagement paysager - 6 mètres	Ville de Seloncourt
3	Réglementation de la rue de Blasson (en partie) : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
4	Création d'une voie de descente de la zone 1AUb (rue de Général Leclerc) : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
5	Création d'une zone de voirie desservant la zone 1AUc (rue de Général Leclerc) : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
6	Création d'une voie de descente de la zone 1AUb dans le prolongement de la rue des Bois : plateforme de 8 mètres	Ville de Seloncourt
7	Création d'une voie piétonne d'accès de la zone 1AUc depuis la rue Neure - 4 mètres	Ville de Seloncourt
8	Réglementation de la rue de Vandercourt : plateforme de 10 mètres	Ville de Seloncourt
9	Création d'une voie piétonne depuis la rue de Dault - 3 mètres	Ville de Seloncourt

